**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU 24 AOUT 2021**

Début de séance : 20h00

**Présents :** CECILIOT Mauro, IVASINTA Jérôme, PUYMEGE Robert, PIRES Henri, NOEL Robert, DELACOUR Marie, MILLET Romain, ANTUNEZ Kevin DESOTEUX Catherine

**Absents :** MARQUIS David, PAUL Annie

***1/ Désignation du secrétaire de séance.***

DESOTEUX Catherine est désignée.

***2/ Eglise***

On s’est aperçu que l’église faisait l’objet d’intrusions, en constatant notamment des modifications de position des jeux de l’orgue ainsi que des déplacements d’accessoires sur la tribune d’orgue, sans effraction néanmoins, des clés restent sans doute en circulation hors des membres du conseil.

Afin de parer au plus pressé et de prévenir tout dommage, nous avons changé la serrure de l’orgue, et en avons profité pour réparer la porte.

Pour une sécurité globale, le conseil décide de changer aussi la serrure de la porte d’entrée de l’église.

Les clés sont à disposition à la mairie.

L’organiste dispose d’un exemplaire et Robert Noël dispose de la clé de l’entrée de l’église.

L’entreprise Guerrier, qui a effectué les travaux de restauration de l’orgue en 2006, a entrepris une action contre le facteur d’orgue que nous avons retenu pour s’occuper de l’instrument, et contre notre organiste, en prétextant des interventions dénaturant l’instrument.

Des lettres recommandées ont été envoyées par leur avocat -également organiste- à Mr Didier, notre facteur d’orgue, et à Mr Isselé notre organiste, revendiquant une certaine propriété morale, et double au maire.

L’entreprise Guerrier a fait intervenir la DRAC, chargée de la protection du patrimoine, afin d’initier un classement de l’instrument, lequel nous a été notifié par le Ministère de la culture

Il est rappelé que l’orgue est un immeuble par destination et comme l’église appartient à la commune, l’orgue également.

Le classement de l’orgue fait en sorte que la commune voit sa propriété partiellement démantelée.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a renouvelé sa confiance à notre organiste pour sa probité, sa générosité et la qualité du soin qu’il apporte à cet élément de notre patrimoine, et craint que la procédure en cours n’apporte que des problèmes administratifs, matériels et financiers à la commune au détriment de l’instrument.

Compte tenu des allégations portées dans la décision ministérielle, et de certaines incohérences, le Conseil décide à l’unanimité de demander au maire d’opérer un recours en annulation de cette décision et de proposer des observations à Mme La Ministre concernant son communiqué de presse.

***3/ Mesures sanitaires* en vigueur et conséquences sur les manifestations**

Les risques sanitaires et les contraintes étant trop importants le conseil décide de ne pas envisager de manifestations au 3ème trimestre. On essayera de s’adapter pour Saint Nicolas, qui draine moins de public.

***4/ Assainissement communal***

L’assainissement est opérationnel, la réception des travaux se fera dès que la clôture définitive sera installée par MATP.

SOGEA a proposé de faire visiter les installations aux habitants mais compte tenu des problèmes sanitaires, nous différons cette visite au printemps, en fonction des circonstances à ce moment-là.

Un Rendez-vous est fixé le 12/9 avec les conseillers afin de leur expliquer le fonctionnement de la station d’épuration.

***5/ Questions Diverses***

Entretien de la place et des rues, hors tonte :

* Des déchets sont jetés sur la voie publique.

Les « grands enfants » sont missionnés pour rappeler aux étourdis, les règles élémentaires de civisme.

* Suite à des plaintes de certains, en mairie, une action à l’encontre des chiens méchants sur la voie publique va être menée.
* Les conseillers veillent au confort des habitants et prévoient de damer la partie en cailloux de la place, le 3ème WE de Septembre et de boucher les trous des rues en octobre.
* La Préfecture propose chaque semaine des RV de vaccinations qui sont affichés.

***L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00***